

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

3 novembre 2006, Vol. 3, n° 44

Section Information générale



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Section Information générale

Table des matières

1. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM)
 - Rôle d'audiences du BDRVM;
2. Décision n° 2006-BDRVM-0051 – *Autorité des marchés financiers c. Corporation Mount Real/ Mount Real Corporation et als* (Levée partielle d'une interdiction d'opération sur valeurs)
(numéro attribué par l'Autorité des marchés financiers pour les fins de la mise à jour de ses bases documentaires);
3. Consultation en cours - Services de réglementation du marché Inc. - Dispositions se rapportant aux marchés concurrentiels;
4. Consultation en cours - Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières – Statuts 21 et 41 et Formulaire 1;
5. Consultation en cours - Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières – Modifications aux articles 4A, 4B, 4C, 4D, 4E et 4K du Règlement 100;
6. Consultation en cours - Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières – Modifications aux articles 9 et 10 du Règlement 100;
7. Consultation en cours - Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières – Statut 38 et Partie 1 du Principe directeur n° 6.

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Enviromondial Inc.</i> et <i>M^c Alain Houle</i> (intimés) et <i>Hyacinthe Auger</i> (Gilbert Séguin Brossard) et <i>Ministère du Revenu du Québec</i> (intervenants).	2004-008	Guy Lemoine	3 novembre 2006, 9 h 30	Demandes (2) de levée partielle de blocage [LVM-249]	À la suite des audiences du 11 septembre et du 16 octobre 2006 Audience sur le fond
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>9114-9716 Québec Inc. faisant affaire sous le nom de (F.A.S.N.) Groupe Conseil Cogetax</i> et <i>Yvon Laroche</i> et <i>Jean-François Laroche</i> et <i>Johanne Lévesque</i> et <i>Yvan Barrette</i> et <i>Groupe Consultants de BASL Inc.</i> et <i>Groupe BASL en Équité Inc.</i> (Deveau, Lavoie, Bourgeois, Lalande & Associés) et <i>C.P.D. Cité de Shawinigan</i> et <i>C.P.D. de St-Boniface-de-Shawinigan</i> et <i>C.P.D. du Sud de l'Islet</i> et <i>C.P.D. des Hautes-Terres (L'Islet)</i> et <i>C.P. de la Vallée de l'Or</i> , intimés	2006-005	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	6 novembre 2006, 9 h 30	Demande de révision de l'ordonnance de blocage du Bureau du 10 mai 2006 [LVM-323.12] Demande de prolongation de blocage [LVM-250 (2 ^o al.)]	À la suite du renouvellement de blocage du 1 ^{er} août 2006 Avis d'audience du 17 octobre 2006
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> c. <i>Gaby Cournoyer</i> et <i>David Allaire</i> et <i>La Libératrix Corporation</i> et <i>La Financière Man Canada Cie</i> (intimés)	2006-018	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	8 novembre 2006, 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage [LVM-250 (2 ^o al.)]	À la suite de la décision de l'ordonnance de blocage et d'interdiction du Bureau du 10 août 2006 Avis d'audience du 16 octobre 2006

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
4°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Fonds de placements Excellence</i> et <i>Placements «Parts» Excellence Inc</i> (Barakatt, société d'avocats). et <i>Banque de Montréal</i> , (intimés) et <i>BLC Trust</i> et <i>Trust La Laurentienne Canada Inc.</i> (M ^e Millan Binch Mendelsohn, intervenants)	2005-012	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	8 novembre 2006, 9 h 30	Demande de levée de blocage [LVM-249]	Audience suite à l'avis d'audience du 1er novembre 2006
5°	<i>Jacques Gagné</i> (M ^e Donald Duperré) c. <i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.)	2005-004	Guy Lemoine Mark Rosenstein	13 novembre 2006, 9 h 30	Demande pour l'obtention d'une ordonnance de suspension de l'exécution, nonobstant appel, d'une décision du Bureau [LVM-329]	À la suite de l'audience du 28 septembre 2006
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause) et <i>Gaétan Grimard</i> et <i>André Therrien</i> et <i>Jean-Yves Leroux</i> et <i>Hyacinthe Auger</i> et <i>Comité de défense des actionnaires</i> d' <i>Enviromondial Inc.</i> (Brunet et Brunet) et <i>Association des actionnaires d'Enviromondial Inc.</i> (intervenants) (M ^e Cyrille Girot)	2006-014 et 2006-017	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	6 décembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2 ^o al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre et 6 octobre 2006 Réunion d'actions des dossiers 2006-014 et 2006-017

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause) et <i>Gaétan Grimard</i> et <i>André Therrien</i> et <i>Jean-Yves Leroux</i> et <i>Hyacinthe Auger</i> et <i>Comité de défense des actionnaires</i> d' <i>Enviromondial Inc.</i> (Brunet et Brunet) et <i>Association des actionnaires d'Enviromondial Inc.</i> (intervenants) (M ^c Cyrille Girot)	2006-014 et 2006-017	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	7 décembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2 ^o al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre, 6 octobre et 6 décembre 2006 Réunion d'actions des dossiers 2006-014 et 2006-017

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause) et <i>Gaétan Grimard</i> et <i>André Therrien</i> et <i>Jean-Yves Leroux</i> et <i>Hyacinthe Auger</i> et <i>Comité de défense des actionnaires</i> d' <i>Enviromondial Inc.</i> (Brunet et Brunet) et <i>Association des actionnaires d'Enviromondial Inc.</i> (intervenants) (M ^c Cyrille Girot)	2006-014 et 2006-017	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	8 décembre 2006, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2 ^o al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre, 6 octobre, 6 et 7 décembre 2006 Réunion d'actions des dossiers 2006-014 et 2006-017
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Jean Desbiens</i> (Barakatt, société d'avocats)	2006-019	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Michelle Thériault	13 décembre 2006, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	Audience suite à l'avis d'audience du 5 septembre 2006 et des remises du 6 septembre et du 18 octobre 2006 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al) c. <i>Dominion Investments (Nassau) Ltd</i> , faisant aussi affaires sous le nom de <i>Dominion Investments Ltd</i> et <i>Martin Tremblay</i> (Mr Jason L. Solotaroff) et <i>Avantages, Services Financiers Inc.</i> et <i>Banque Royale du Canada</i> et <i>Research Capital</i> .	2006-003	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	14 décembre 2006, 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage [LVM-250, 2 ^e al.]	À la suite de l'audience du 10 octobre 2006 Suite à la requête de The Kenneth Salomon W. Investments Ltd Avis d'audience du 24 octobre 2006
11°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>MRF Consulting Ltd</i> et <i>Martin Tremblay</i> et <i>BMO Nesbit Burns</i> et <i>The Kenneth W. Salomon Investment Fund Ltd</i> (Séguin Racine, avocats). et <i>Jones, Gable & Compagnie Ltée</i>	2006-004	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	14 décembre 2006, 9 h 30	Demande de levée partielle de blocage [LVM-250, 2 ^e al.]	À la suite de l'audience du 10 octobre 2006 Suite à la requête de The Kenneth Salomon W. Investments Ltd Avis d'audience du 24 octobre 2006

Salle d'audience : 500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^c Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com

www.bdrvm.com

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
EN VALEURS MOBILIÈRES**

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N^o : 2005-022

N^o DE DÉCISION : 2005-022-10

DATE : Le 16 octobre 2006

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE MAJOR
M^e ALAIN GÉLINAS
M^e GÉRALD LA HAYE

**AUTORITÉ DES MARCHÉS
FINANCIERS**

DEMANDERESSE

C.

**CORPORATION MOUNT REAL /
MOUNT REAL CORPORATION**

-et-

**GESTION MRACS LTÉE / MRACS
MANAGEMENT LTD**

-et-

**INVESTISSEMENTS REAL VEST
LTÉE / REAL VEST INVESTMENT
LTD.**

-et-

**CORPORATION REAL ASSURANCE
ACCEPTATION / REAL
ASSURANCE ACCEPTANCE
CORPORATION**

-et-

**VALEURS MOBILIÈRES IFORUM
INC. / IFORUM SECURITIES INC.**

-et-

**SERVICES FINANCIERS IFORUM
INC. / IFORUM FINANCIAL
SERVICES INC.**

-et-

LINO P. MATTEO

-et-

LAURENCE HENRY

-et-

JOSEPH PETTINICCHIO

-et-

ANDRIS E. SPURA

-et-

PAUL D'ANDREA

-et-

LOWELL HOLDEN

-et-

LARAINÉ LYTTLE

INTIMÉS

-et-

B2B TRUST (Toronto)

-et-

**SERVICES FINANCIERS PENSON
CANADA INC.**

-et-

BANQUE ROYALE DU CANADA

-et-

BANQUE DE MONTRÉAL
(succursale University et René-
Lévesque)

-et-

BANQUE DE MONTRÉAL
(succursale 6455, rue Jean-Talon Est)

-et-

TD CANADA TRUST

-et-

**CORPORATION DE VALEURS
MOBILIÈRES DUNDEE**

-et-

**VALEURS MOBILIÈRES
DESJARDINS INC.**

-et-

**CORPORATION CANACCORD
CAPITAL**

-et-

ANDRÉ ALLARD & ASSOCIÉS INC.,
syndics de faillite

-et-

**JEAN ROBILLARD, CA, RAYMOND
CHABOT GRANT THORNTON &
CIE.,** ès qualités d'administrateur
provisoire désigné par le ministre des
finances du Québec

-et-

**LE GROUPE BOUDREAU RICHARD
INC., SYNDIC (Robert Malo,
administrateur désigné),** ès qualités
de syndic à l'actif des faillites de
Valeurs mobilières iForum inc. et
Services financiers iForum inc.

MIS EN CAUSE

LEVÉE PARTIELLE D'UNE INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS
[art. 265, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (6°), *Loi sur
l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap A-33.2)]

M^e Mario Welsh
M^e Sylvain Gagnon
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

M^e Claudine G. Murphy
Procureure de Lino P. Matteo

Date d'audience : 4 octobre 2006

DÉCISION

L'intimé, Lino P. Matteo, a, par requête, demandé au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») une levée partielle de l'ordonnance du 9 novembre 2005¹ lui interdisant toute activité en vue d'effectuer une opération sur valeur.

L'intimé et la demanderesse, l'Autorité des marchés financiers, ont soumis conjointement un acquiescement aux termes duquel cette ordonnance soit levée partiellement afin de permettre à Lino P. Matteo d'effectuer des opérations sur valeur relativement aux seules sociétés remplissant toutes les conditions prévues aux paragraphes 1 à 4 du dispositif de la présente décision.

Considérant l'acquiescement des parties ainsi que les explications qui ont été données au Bureau par le procureur de l'Autorité des marchés financiers au cours de l'audience qui s'est déroulée le 4 octobre 2006, le Bureau, en vertu de l'article 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*² prononce la décision suivante :

- il prend acte de l'engagement de M. Lino P. Matteo de communiquer, par l'entremise de ses procureurs, avec le procureur de l'AMF, M^e Sylvain Gagnon, en cas de doute avant d'effectuer une transaction autorisée par la présente ;
- il lève partiellement l'interdiction d'opération sur valeur qu'il a prononcée le 9 novembre 2005, à l'égard de Lino P. Matteo, afin que, à compter de la date de la présente décision, Lino P. Matteo puisse procéder à des opérations sur valeurs de sociétés répondant à toutes les conditions suivantes :
 1. La société est une société ouverte de grande capitalisation, possédant un flottant minimal de 100 millions de dollars, cotée sur une bourse reconnue ;
 2. La société est une société non reliée aux sociétés suivantes :
 - Corporation Services de Gestion Mount Real / Mount Real Management Services Corporation ;
 - Corporation de Capital Mount Real / Mount Real Capital Corporation ;
 - Corporation Mount Real Auto Plus / Mount Real Auto Plus Corporation ;

¹ *Autorité des marchés financiers c. Corporation Mount Real et als.* 11 novembre 2005, Vol. 2, n° 45, BAMF – Section Information générale, 30 pages.

² L.R.Q., c. V-1.1.

- Services Mount Real inc. / Mount Real Services Inc.;
 - Corporation de Services de Gestion Financière Mount Real / Mount Real Financial Management Services Corporation ;
 - Marché de capitaux Mount Real Ltée / Mount Real Capital Markets Ltd.;
 - Mount Real Management Ltd.;
 - Real Credit Corporation ;
 - Mount Real International Ltd. ;
 - My Comptroller Services inc. ;
 - Corporation Mount Real / Mount Real Corporation ;
 - Corporation Real Assurance Acceptation / Real Assurance Acceptance Corporation ;
 - Investissements Real Vest Itée / Real Vest Investments Ltd. ;
 - Gestion MRACS Itée / MRACS Management Ltd.; et
 - Corporation Media Honeybee / Honeybee Media Corporation;
3. La société est une société pour laquelle Lino P. Matteo ou Paul D'Andrea n'ont pas détenu directement ou indirectement de position importante (plus de 10% de l'actionariat) ;
4. La société est une société pour laquelle Lino P. Matteo ou Paul D'Andrea ne sont pas et n'ont pas été administrateur ou dirigeant.

Fait à Montréal, le 16 octobre 2006

(S)Jean-Pierre Major

M^e Jean-Pierre Major, vice-président

(S)Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, vice-président

(S)Gérald LaHaye

M^e Gérald LaHaye, membre

LVM-265

Services de réglementation du marché Inc. - Dispositions se rapportant aux marchés concurrentiels

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications, déposé par Services de réglementation du marché Inc. Les modifications visent à intégrer des révisions à plusieurs propositions de modifications déjà publiées et à favoriser la mise sur pied de multiples marchés négociant les mêmes titres.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-10-13, Vol. 3, n° 41).

Commentaires

Malgré les informations présentées aux textes publiés, les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent également en transmettre une copie, au plus tard le **13 novembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4358
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 4358
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières – Statuts 21 et 41 et Formulaire 1

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux statuts 21 et 41 et au Formulaire 1, déposé par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, concernant les changements du rôle de surveillance du FCPE.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-10-13, Vol. 3, n° 41).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **13 novembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Hélène Francoeur
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4327
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 4327
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : helene.francoeur@lautorite.qc.ca

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières – Modifications aux articles 4A, 4B, 4C, 4D, 4E et 4K du Règlement 100

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux articles 4A, 4B, 4C, 4D, 4E et 4K du Règlement 100, déposé par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, visant à étendre aux positions de clients les compensations de titres de créance.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-10-13, Vol. 3, n° 41).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **13 novembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Marc Stephens
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4357
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 4357
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : marc.stephens@lautorite.qc.ca

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières – Modifications aux articles 9 et 10 du Règlement 100

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux articles 9 et 10 du Règlement 100, déposé par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, concernant la reconnaissance de trois stratégies complexes de compensation des options et l'augmentation de la liste des opérations mixtes d'options disponibles concernant des actions individuelles.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-10-13, Vol. 3, n° 41).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **13 novembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Nathalie Gallant
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4363
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 4363
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : nathalie.gallant@lautorite.qc.ca

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières – Statut 38 et Partie 1 du Principe directeur n° 6

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications au Statut 38 et à la Partie 1 du Principe directeur n° 6, déposé par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, concernant l'examen d'aptitude pour les chefs de la conformité.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-10-27, Vol. 3, n° 43).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **27 novembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Danielle Boudreau
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4322
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 4322
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : danielle.boudreau@lautorite.qc.ca